

Veille du matin — 4 signalements

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

08/08/2026 · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucun de ces quatre signalements ne comporte de qualification juridique.** Chacun cite un document de l'entreprise, avec sa date, et s'arrête là.

#	Signalement	Ce qui l'a déclenché	Ce qui est cité	Destinataire	Relance
1	Reconduction dans 19 jours	Fenêtre fermée depuis 73 jours	Art. 11.2 du contrat	Responsable + direction	48 h
2	7 contrats sans limitation	12 contrats récents en portent une	Les 7 contrats	Juriste ou conseil, groupé	Trimestre
3	Commande de 84 000 € sans contrat	CGV acceptées par clic	Bon de commande + CGV horodatées	Achats, immédiatement	48 h

#	Signalement	Ce qui l'a déclenché	Ce qui est cité	Destinataire	Relance
4	Annexe technique absente	Le contrat y renvoie	Le renvoi	Responsable du contrat	7 j

Les fenêtres de dénonciation sont signalées quatre mois avant, et non trois.
À trois mois, il ne reste plus de marge de décision : il reste le jour même où la lettre doit partir.

Quatre appréciations gardées par le juriste — la reconduction à 19 jours, elle, est sur son bureau ce matin

L'appréciation, gardée par le juriste	Pourquoi elle lui revient
Citer une règle de droit de mémoire	Un texte se modifie et s'applique sous conditions
Dire si une clause est valable	C'est une consultation, acte réglementé
Évaluer un risque contractuel	Une appréciation de machine se retourne au débat
Classer les clauses en bonnes et mauvaises	Cela dépend de ce que le contrat protège

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.